

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
24 – 30 Juin 2009
Syrte (LIBYE)

EX.CL/513 (XV)

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA CINQUIÈME
SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES DU COMMERCE

**NOTE INTRODUCTIVE SUR LA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFÉRENCE DE L'UA DES MINISTRES DU COMMERCE
16-20 MARS - ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

1. La Commission de l'Union africaine a accueilli avec succès, du 16 au 20 mars 2009, la cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres du Commerce. La Conférence des Ministres du Commerce est un événement statutaire, qui permet aux Ministres du Commerce de faire le point sur la situation dans le domaine du commerce aux plans mondial et continental, d'évaluer les processus de mise en œuvre de ladite politique et de donner des orientations et des directives concernant les nouveaux programmes de travail de la Commission de l'Union africaine. La Conférence sert également de cadre pour l'harmonisation des vues et des positions sur l'Agenda du commerce continental et multilatéral, tels que le Programme de Doha pour le développement, de l'OMC et les négociations des Accords de partenariat économiques, (APE), entre autres. Conformément à la décision Assembly/AU/Dec.197 (XI) de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, adoptée à Sharm-El-Sheikh, Egypte, en juillet 2008, la présente session de la Conférence de l'Union africaine des Ministres du Commerce a examiné et a approuvé l'APE type élaboré par la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires en vue d'aider les régions qui sont en train de négocier des APE dans leurs négociations avec l'Union européenne.

POINTS EXAMINÉS PAR LA CONFÉRENCE

2. Les points suivants ont été examinés par la Conférence : Examen et évaluation de l'état des négociations au sein de l'OMC, et des APE respectivement ; 2^{ème} évaluation mondiale de l'Aide pour le commerce, prévue en juillet 2009 ; 8^{ème} Forum sur la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA), prévu au Kenya au début d'août 2009 ; Exposés par la Chine et l'Inde respectivement sur les préférences tarifaires de franchise de droits offertes spécialement aux pays les moins avancés (PMA) d'Afrique ; ainsi que l'échange d'expériences avec d'autres pays en développement ayant fait leurs preuves dans les domaines des négociations et de la mise en œuvre d'Accords de libre-échange avec les pays industrialisés. Les discussions sur les négociations au sein de l'OMC et la négociation des APE sur l'état de ces négociations, les questions en suspens et la voie à suivre. S'agissant des négociations des APE, le modèle d'APE type élaboré par la Commission de l'Union africaine et des partenaires en vue d'aider les régions de l'Afrique engagées actuellement dans ces négociations a été examiné. Le modèle reflète les aspirations africaines en matière de développement, les objectifs d'intégration du Traité d'Abuja sur la Communauté économique africaine, les questions controversées dans les négociations en cours et propose des positions qui peuvent être acceptées par toutes les régions engagées dans les négociations, répondant ainsi à la nécessité des positions africaines cohérentes dans les négociations au sein de l'OMC, et les négociations des APE.

SEANCE INTERACTIVE SUR LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE

3. Un des moments forts de la Conférence a été la séance interactive sur la crise économique mondiale, qui a porté essentiellement sur le commerce et l'investissement ainsi que sur l'impact de la crise sur l'Afrique. Outre les Ministres de l'Afrique du Sud (président), du Nigeria et de la Libye, constitués en groupe d'animateurs, ont participé à la séance des dignitaires invités tels que le Directeur général de l'OMC, l'adjoint au

Représentant américain au commerce, le Directeur en charge des APE et du Développement de la Commission européenne, le Directeur général du Département indien du commerce et le Directeur exécutif du Centre Sud, Genève. La séance interactive a reconnu l'impact négatif de la crise sur l'Afrique et recommandé qu'outre les initiatives mondiales, l'Afrique élabore ses propres solutions pour atténuer les conséquences négatives de la crise.

RESULTATS

4. Les principaux résultats de la Conférence sont les suivants :
 - adoption d'une Déclaration ministérielle sur les négociations de l'OMC ;
 - adoption d'une Déclaration ministérielle sur les négociations des APE ;
 - publication d'un Communiqué sur la crise économique mondiale (le Communiqué faisant partie de la contribution de l'Afrique au Sommet financier du G 20 tenu à Londres en avril 2009) ;
 - adoption du modèle d'APE type préparé par la Commission de l'Union africaine et des organisations partenaires, comme un vaste ensemble de directives pour aider les Communautés économiques régionales dans les négociations qu'elles mènent actuellement sur les APE. (Tel qu'indiqué plus haut, le modèle a été élaboré conformément à la décision de la Conférence conjointe des Ministres de l'Union africaine du Commerce et des Finances, tenue à Addis-Abeba en avril 2008, et approuvée ensuite par le Sommet de l'Union africaine tenu à Sharm El Sheikh, Egypte, en juillet 2008) ;
 - un message fort en vue de la préparation effective et de la participation à la 2^{ème} évaluation mondiale de l'Aide pour le commerce, en juillet 2009 ;
 - un message fort en vue de la préparation effective et de la participation active au 8^{ème} Forum de l'AGOA, prévu au Kenya au début d'août 2009.
 - La Commission de l'Union africaine et la CEA doivent aussi entreprendre des études pour réfléchir sur des arrangements commerciaux alternatifs post-AGOA, qui seront examinés par l'Afrique et les Etats-Unis.

LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE MINISTERIELLE

5. Le Gouvernement du Rwanda a offert d'accueillir la sixième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres du Commerce en 2009.

RECOMMANDATIONS

6. Le Conseil est particulièrement invité à :
 - prendre note du rapport de la cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres du Commerce
 - prendre note de la décision sur l'adoption du modèle d'APE type comme un vaste ensemble de directives pour aider les Communautés économiques régionales dans les négociations qu'elles mènent actuellement sur les APE, conformément à la décision adoptée à Sharm-El-Sheikh ; et
 - recommander au Sommet pour approbation la décision prise sur le modèle d'APE type.

EX.CL/513 (XV)
ANNEXE I

**RAPPORT DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES DU COMMERCE**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DU COMMERCE
CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
19- 20 MARS 2009
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**TI/TMIN/MIN/Rpt (V)
Original : anglais**

**RAPPORT DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES DU COMMERCE**

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DU COMMERCE

INTRODUCTION

1. La cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du Commerce s'est tenue au niveau ministériel les 19 et 20 mars 2009 au siège de la Commission de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie). S.E. Mme Elisabeth Tankeu, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie a pris la parole devant la réunion qui a été déclarée officiellement ouverte par E.M. Guirma Birru, Ministre éthiopien du Commerce et de l'Industrie. Elle a été présidée par S.E.M. Mandisi Mphalwa, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République de l'Afrique du Sud.

PARTICIPATION

2. Les Etats membres suivants ont participé à la réunion : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Tchad, République du Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Egypte, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République arabe sahraoui démocratique, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également pris part à la réunion, les Communautés économiques régionales suivantes : l'EAC, la CEDEAO, l'UEMOA et le COMESA. D'autres organisations représentées étaient le Secrétariat du Commonwealth, la CEA, le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECPDM), le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTDS), l'Association internationale des avocats et des économistes pour la lutte contre la pauvreté (ILEAP), l'Organisation internationale de la Francophonie, Manchester Trade, South Centre, Tradecom Facility, Third World Network Africa, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et World Trade University.

4. Les pays/organisations suivants ont participé à la séance interactive : Inde, Etats-Unis d'Amérique, Commission européenne, Organisation mondiale du Commerce et South Trade.

DELIBERATIONS

ELECTION DU BUREAU

5. La réunion a élu le bureau suivant :
- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Président : | Afrique du Sud (Afrique australe) |
| 1 ^{er} Vice-président : | Nigeria (Afrique de l'Ouest) |
| 2 ^{ème} Vice-président : | Burundi (Afrique centrale) |
| 3 ^{ème} Vice-président : | Libye (Afrique du Nord) |
| Rapporteur : | Tanzanie (Afrique de l'Est) |

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation du Rapport des Hauts Fonctionnaires, Examen des Recommandations et adoption de la Déclaration et du Communiqué

i) Négociations de l'OMC: état de la situation et adoption de la Déclaration

6. Les ministres ont examiné les recommandations des hauts fonctionnaires et les ont adoptées comme suit:

- i) Les ministres ont pris note du rapport du Groupe africain de l'OMC à Genève;**
- ii) Les ministres ont examiné et adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur les négociations de l'OMC, telle qu'amendée.**

a) Négociations des APE : état de la situation et adoption de la Déclaration

7. Après avoir examiné en détail les recommandations faites par les hauts fonctionnaires, les Ministres les ont adoptées en y apportant les amendements ci-après :

- i) les APE devraient promouvoir le processus d'intégration régionale en Afrique ;**
- ii) il serait nécessaire d'harmoniser les calendriers et les positions des pays et des régions africains dans ce processus de négociations en particulier sur les questions controversées et dans les domaines d'intérêt commun ;**
- iii) les accords paraphés pourraient être notifiés à l'OMC en veillant à ce que la substance prévale sur les délais;**
- iv) pendant que les négociations sur les APE se poursuivent il importe de veiller à ce que leurs conclusions finales tiennent compte des droits et obligations liés aux négociations de Doha tel que prévu dans l'Article 24 ;**
- v) un engagement renforcé de la CE concernant le renforcement des capacités devrait être intégré dans les APE pour qu'ils puissent avoir un impact positif sur le développement ;**
- vi) il serait nécessaire de tenir compte des implications de la conclusion des APE dans le contexte de la crise financière ;**
- vii) la Commission de l'Union africaine devrait être chargée d'élaborer un programme de travail sur les règles d'origine en Afrique en vue de l'adoption de règles harmonisées dans le contexte des APE.**

8. Les Ministres ont examiné et adopté la Déclaration d'Addis-Abeba sur les Accords de partenariat économique avec des amendements.

b) Echange d'expériences sur les Accords de libre échange (ALE) entre les pays développés et les pays en développement

9. Les Ministres ont pris note du rapport.

c) Examen du modèle des APE

10. Les Ministres ont examiné les recommandations des hauts fonctionnaires et les ont adoptées telles qu'amendées :

i) Le modèle des APE devrait être considéré comme un vaste éventail de directives;

ii) Le modèle des APE devrait être considéré comme un document vivant pour renforcer la cohérence dans les positions africaines en ce qui concerne le processus des APE, et préserver les objectifs de développement ;

d) 2^{ème} Évaluation globale de l'aide pour le commerce: la voie à suivre

11. Les Ministres ont examiné les recommandations faites par les hauts fonctionnaires et les ont adoptées telles qu'amendées :

i) L'Aide pour le commerce fait partie intégrante du Cycle de Doha et que les principes qui ont dicté l'approche de l'Afrique à l'Aide pour le commerce en particulier l'additionalité, devraient être réaffirmés ;

ii) Il faudrait renforcer la collaboration, la cohérence et la coordination aux niveaux national et régional pour assurer la mise en œuvre effective de l'Aide pour le commerce;

iii) Les partenaires au développement doivent, en temps opportun, tenir leurs promesses concernant l'Aide pour le commerce, particulièrement en ce moment de crise économique mondiale ;

iv) Les pays africains doivent intensifier leurs activités préparatoires et participer au processus de l'Aide pour le commerce afin de s'assurer que les modalités de la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce sont effectivement prises en compte dans la deuxième évaluation globale ;

v) Les procédures régissant l'accès à l'Aide pour le commerce doivent être simplifiées ;

- vi) **L'Aide pour le commerce doit être augmentée ou tout au moins, maintenue aux niveaux actuels ;**
- vii) **La participation des Ministres à la seconde évaluation est vivement souhaitée.**

e) Régimes de préférence en franchise de droits et sans contingent de la Chine et de l'Inde

12. Les Ministres ont pris note des dernières informations fournies par l'Inde et la Chine sur les régimes préférentiels pour les PMA africains et exprimé leur préoccupation quant aux conditions requises par l'Inde et la Chine concernant ces régimes et ont demandé à la Commission de continuer à examiner cette question.

f) 8^{ème} Forum de l'AGOA

13. Les Ministres ont adopté les recommandations des hauts fonctionnaires telles qu'amendées.

- i. **Les ministres devraient entamer des négociations avec les pays qui s'opposent à l'octroi de la dérogation de l'OMC à l'AGOA en vue de les convaincre de renoncer à leurs objections ;**
- ii. **Une stratégie devrait être mise au point pour renforcer les marchés régionaux dans le cadre de l'AGOA en vue :**
 - **d'améliorer la compétitivité et la diversification des exportations et d'assurer l'accès au financement pour les PME ;**
 - **de régler les problèmes liés à la progressivité des droits ;**
 - **d'étendre jusqu'à 2015, l'approvisionnement en textiles provenant des pays tiers ;**
 - **d'éliminer tous les effets néfastes du régime en franchise de droits et sans contingent pour tous les PMA sur les bénéficiaires de l'AGOA ;**
 - **d'élaborer des stratégies communes de promotion avec les Etats-Unis.**
- iii. **Une stratégie devrait être élaborée afin de veiller à ce que tous les pays de l'Afrique subsaharienne deviennent éligibles à l'AGOA pour en bénéficier ;**
- iv. **La Commission de l'Union africaine devrait participer au 8^{ème} Forum de l'AGOA prévu du 4 au 6 août 2009 au Kenya;**
- v. **L'AGOA devrait avoir des objectifs et repères clairs avec des indicateurs réels afin que les deux parties puissent être responsables de leur mise en œuvre ;**

- vi. **La question de l'accord relative à la fin de l'approvisionnement en textiles provenant des pays tiers qui expire en 2012 devrait continuer à faire l'objet d'une attention soutenue ;**
- vii. **La Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) devraient réaliser des études qui vont faciliter l'examen de dispositions commerciales alternatives post-AGOA avec les Etats-Unis d'Amérique.**

14. Le représentant du Kenya a rappelé aux Ministres que le huitième Forum de l'AGOA sera organisé du 4 au 6 août 2009 au Kenya. De ce fait, il a invité tous les Ministres à assister à cet événement.

- h) **La crise économique et financière mondiale et son impact sur le commerce et le développement en Afrique - adoption du Communiqué**

15. Les Ministres ont examiné les recommandations des hauts fonctionnaires et les ont approuvées telles qu'amendées.

- i) **Ils ont examiné le projet de communiqué sur la crise économique et financière mondiale et son impact sur le commerce et le développement en Afrique et l'ont adopté tel qu'amendé ;**
- ii) **La Commission de l'UA devrait transmettre ces préoccupations à la réunion du G20 en avril 2009 ;**
- iii) **Ils ont pris note de la proposition de la Banque mondiale concernant la création d'un Fonds de vulnérabilité et décidé de poursuivre les consultations avec leurs collègues Ministres des Finances pour obtenir des clarifications sur les objectifs et les modalités du Fonds ; ils ont recommandé que la question soit également soulevée à la prochaine réunion du G20.**

Point 5 de l'ordre du jour : Séance interactive entre les Ministres africains du commerce et les invités sur « La crise économique et financière et son impact sur le commerce et le développement en Afrique ».

Allocution d'ouverture du Président, le Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie

16. La séance interactive a été présidée par le Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République d'Afrique du Sud. Les Ministres du Commerce du Nigeria et de la Libye, l'Ambassadeur du Cameroun, et le Représentant de l'Égypte sont intervenus. Les invités suivants ont fait des contributions : le Directeur général de l'OMC, le Représentant commercial par intérim des Etats-Unis, le Directeur

chargé des APE et du Développement à la CE, le Directeur général du Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Inde, et le Directeur exécutif du South Centre.

17. Les Représentants des Etats-Unis, de l'Union européenne et de l'Inde ont souligné leur engagement à aider l'Afrique à atténuer les effets de la crise économique.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

18. Le Ministre en charge du commerce de la Libye a annoncé aux participants à la Conférence que l'Italie, qui doit abriter la prochaine réunion du G8 en juillet 2009, a invité le Président de l'Union africaine, le Frère Guide Muammar Gaddafi à cette réunion. Les Ministres se sont félicités de cette invitation.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la sixième Session de la Conférence des ministres africains du commerce

19. Le Rwanda a proposé d'abriter la sixième session ordinaire de la Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine en 2010. Les Ministres ont convenu de tenir une session ordinaire de la Conférence chaque année et une session extraordinaire selon les impératifs.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

20. Les ministres ont examiné leur rapport et l'ont adopté avec des amendements.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

21. Le président de la réunion, S.E. M. Mandisi Mpahlwa, Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie a déclaré la réunion close.

EX.CL/513 (XV)
ANNEXE II

DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR LES NEGOCIATIONS A L'OMC

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551
7844

website : www.africa-union.org

**CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE
DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
16- 20 MARS 2009
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

TI/TMIN/MIN13 (V) Rev.1
ORIGINAL: ANGLAIS

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR
LES NÉGOCIATIONS À L'OMC**

20 mars 2009 (19h00)

Préambule

Nous, Ministres du Commerce des Etats membres de l'Union africaine, réunis les 19 et 20 mars 2009, à Addis-Abeba, ayant examiné l'évolution des négociations du Programme de Doha pour le développement (PDD) depuis la dernière réunion des Ministres du Commerce et des Finances des Etats membres de l'Union africaine tenue le 3 avril 2008 à Addis-Abeba;

Réaffirmant notre engagement pour la réussite du Cycle de négociations de Doha pour le développement ainsi que notre volonté d'apporter une contribution positive à tous les efforts susceptibles d'aboutir à une conclusion rapide desdites négociations;

Rappelant, à cet égard, la Déclaration et la Décision des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA à Addis-Abeba (le 3 février 2009) sur la crise financière mondiale et ses impacts sociaux et économiques sur les pays africains, qui soulignent la nécessité de conclure le cycle de Doha afin de permettre notamment que les marchés demeurent ouverts au commerce africain;

Soulignant notre profonde préoccupation face aux ramifications de l'impact néfaste de la crise sur la croissance économique des Etats africains, les plans de développement national, leurs balance des paiement et budgets nationaux, la compétitivité, l'accès aux financements internationaux publics et privés ainsi qu'aux investissements directs étrangers ; préoccupés en outre par le risque croissant du recours aux mesures et politiques protectionnistes à travers le monde ; préoccupés également par le fait que la crise affectera les secteurs économiques sensibles pour les pays africains, en particulier l'incidence de la crise sur la production, les exportations, l'emploi, les investissements, les prix des produits de base, le tourisme, et les transferts de fonds;

Exprimant notre profonde préoccupation face à la ré-émergence du protectionnisme déclenché par les pays développés en réponse à la crise, et invitant instamment les pays développés à renoncer, dans le cadre de leurs plans respectifs de relance, à l'adoption et à la mise en œuvre de toute mesure qui pourrait aller à l'encontre de leurs engagements au titre de l'OMC ou qui pourrait nuire au système commercial multilatéral en exacerbant l'effet néfaste de la crise sur l'économie réelle des pays africains;

Convaincus que la crise économique et financière mondiale rend impérieux, plus que jamais, que les négociations puissent permettre de réaliser les objectifs de développement tels qu'énoncés dans le mandat de Doha et réaffirmés ultérieurement dans la décision du Conseil général de l'OMC du 1^{er} août 2004 (le Cadre de Juillet) ainsi que par la 8^e Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue du 13 au 18 décembre 2005 à Hong Kong ;

Soulignant que dans le contexte actuel de l'économie mondiale, aucune tentative ne devrait être faite pour réinterpréter ou modifier les mandats d'aucun domaine des négociations actuelles. Les mandats devraient être correctement interprétés pour signifier que les membres développés devraient agir davantage en vue de réduire effectivement et de manière substantielle les subventions ayant des effets de

distorsion des échanges, et de permettre un meilleur accès aux marchés pour les produits d'exportation qui intéressent les membres en développement et les membres les moins avancés;

Soulignant également la nécessité de préserver les progrès et les convergences réalisés en 2008 dans tous les domaines de négociation de Doha dans le cadre de l'Engagement unique et de mettre en garde contre les conséquences néfastes d'une remise en cause des progrès et convergences enregistrés à ce jour ;

Réitérant que les négociations doivent être menées dans un cadre multilatérale pleinement inclusif et transparent afin d'assurer l'appropriation politique à la fois du processus et des résultats, et qu'elles doivent être conduites par les Présidents sur la base des contributions faites par des Membres ainsi que sur des textes ayant fait l'objet d'un accord au plan multilatéral, permettant ainsi de garantir la légitimité et l'équilibre des résultats desdites négociations;

Reconnaissant que l'aboutissement satisfaisant du Programme de Travail de Doha est vital pour faire avancer les perspectives commerciales et de développement des pays africains et que cela représente une priorité pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier la réduction de la pauvreté dans nos pays;

Réaffirmant que pour l'Afrique, l'obtention de résultats axés sur le développement dans chaque domaine de négociations demeure la raison d'être du Cycle de Doha, ce qui signifie que des résultats concrets en matière de développement devront être évidents dans chacun des domaines de négociation et dans le résultat global du Cycle ;

Réaffirmant en outre nos positions et préoccupations antérieures telles que contenues dans les Déclarations d'Addis-Abeba (3 avril 2008) et (15-16 janvier 2007) ; la Déclaration ministérielle de Nairobi (12-14 avril 2006) ; les repères de développement d'Arusha (21-24 novembre 2005), la Feuille de Route du Caire sur le Programme de Travail de Doha (5-9 Juin 2005), le Consensus de Kigali (27-28 mai 2004) ;

Déclarons ce qui suit :

AGRICULTURE

- 1. Nous réitérons que** l'agriculture constitue le principal moteur du PDD et que le résultat des négociations sur l'agriculture déterminera les niveaux d'ambition dans les autres domaines.
- 2. Nous notons** que les modalités sur l'agriculture, publiées le 6 décembre 2008, reflètent l'état des lieux des négociations agricoles; bien que des progrès aient été enregistrés sur certaines questions, l'incertitude demeure concernant bon nombre de sujets.

3. **Nous considérons** que le texte du 6 décembre 2008 constituera la base des négociations futures, bien qu'il n'offre pas un traitement satisfaisant de certaines questions présentant un intérêt pour les pays africains.
4. **Nous soulignons** que les questions pour lesquelles les crochets ont été supprimées dans le texte restent encore sujettes à des conditions et ne peuvent être définitivement réglées que lorsque l'on parviendra à un équilibre des négociations sur l'agriculture; nous soulignons également que les efforts futures ne pourront permettre de combler les lacunes et de peaufiner le texte que s'ils sont sous-tendus par la volonté politique et déployés dans le cadre d'un processus multilatéral, transparent et basé sur des engagements positifs.

Accès aux Marchés

5. **Nous sommes préoccupés** par les niveaux croissants de flexibilités accordées à certains membres développés pour des produits sensibles, et nous soulignons que les modalités concernant les produits ne devraient pas entraver le niveau d'ambition réalisé par la formule de réduction tarifaire.
6. **Nous réaffirmons** que les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (ci-après « PDINPA ») n'ayant pas d'engagement tarifaire devraient être autorisés à déroger à l'application de la formule de réduction tarifaire pour tous leurs produits sensibles.
7. **Nous reconnaissons** l'importance des produits spéciaux dans la réalisation de la sécurité alimentaire, la sécurité des moyens de subsistance et le développement; nous soulignons, par conséquent, que les modalités pour les produits spéciaux devraient prévoir un nombre suffisant de produits de cette catégorie ainsi qu'un traitement flexible en vue de permettre aux membres en développement de réaliser les objectifs susvisés.
8. **Nous reconnaissons également** la vulnérabilité de nos économies fragiles et soulignons l'importance du Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) tout en réaffirmant que les modalités pour ledit mécanisme doivent être simples, efficaces, opérationnelles et demeurer une caractéristique permanente de l'Accord sur l'Agriculture. Nous soulignons en outre que les modalités pour le MSS devraient permettre de traiter efficacement des poussées d'importations et la baisse des prix en Afrique, en appliquant notamment les mesures correctives au-delà du niveau consolidé du Cycle d'Uruguay.
9. **Nous soulignons en outre** que les modalités pour le MSS devraient permettre un traitement plus favorable pour les Petites économies vulnérables (PEV) et les PMA, au regard de leur faible niveau de développement.

Préférences

10. **Nous réitérons notre appel**, dans la perspective de la prise en compte de la dimension développement du Cycle de Doha, que la résolution de la question des préférence de longues dates et de l'érosion des préférences soit fondée sur une solution commerciale, à travers une période de mise à niveau d'au moins 10 ans et d'un engagement ferme en terme d'assistance technique pendant la période de transition. En outre, nous soulignons la nécessité de préserver la convergence de juillet 2008 concernant les préférences, en vue de prendre en compte les intérêts et préoccupations des pays bénéficiaires de préférences.
11. **Nous constatons** et accueillons favorablement, l'existence de certaines d'initiatives sur les préférences commerciales visant à intégrer les pays en développement et les PMA dans le système commercial mondial. Toutefois, les conditions régissant les règles d'origine, les procédures de leur mise en œuvre ainsi que les contraintes liées à l'offre continuent de perturber un accès aux marchés effectif et prévisible pour les PMA. Par conséquent, nous demandons instamment que le principe du traitement spécial et différencié soit pleinement mis en œuvre pour les préférences et autres initiatives visant des objectifs de développement, notamment l'assistance financière et technique aux PMA, le transfert de technologie pour le renforcement des capacités, la flexibilité dans la mise œuvre des engagements, l'application du principe engageant les pays développés membres de l'OMC, et les pays en développement se déclarant en mesure de le faire, à accorder l'accès aux marchés en franchise et sans contingent pour tous les produits provenant des PMA. En outre, toute autre mesure adoptée par les membres de l'OMC devra prendre en compte les intérêts des PMA en matière d'exportation.

Produits de base

12. **Nous demandons**, à l'aune de la crise financière et économique mondiale, que l'Accord sur l'Agriculture soit amendé pour y inclure un article sur les produits de base et le rajout d'une annexe correspondante. A cet égard, la nécessité d'une solution multilatérale à la problématique des produits de base et à l'assistance technique et financière aux pays en voie de développement exportateurs de produits de base devient plus que jamais impérieuse.
13. **Nous soulignons** que les PMA dépendants des produits de base sont plus vulnérables aux changements et aux chocs des marchés internationaux de produits de base. En outre, les subventions massives et autres mesures protectionnistes, dont les obstacles non-tarifaires, qu'appliquent certains pays continuent d'exercer un effet néfaste sur le commerce des produits de base ainsi que sur les opportunités de développement des PMA.

Banane

14. **Nous réaffirmons** que le dossier de la banane doit faire l'objet d'un traitement spécifique (stand alone) dans le cadre d'un processus inclusif, afin de parvenir à une solution juste et équilibrée, conforme aux objectifs de développement du Cycle de Doha.
15. **Nous réitérons** notre position exprimée le 25 juillet 2008 lors de la Conférence ministérielle de l'OMC en ce qui concerne le niveau de droit NPF sur la banane et sa période de stabilisation.
16. **Nous réaffirmons également** la nécessité de mesures d'accompagnement souples, rapides, efficaces et basées sur une analyse des besoins de restructuration et de diversification du secteur bananier de chaque pays et, fondées sur des critères objectifs d'allocation des ressources.

Soutien interne

17. **Nous soulignons** que les réductions effectives et substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges constituent une priorité pour l'Afrique ; par conséquent nous sommes préoccupés par le haut de niveau de flexibilités accordées aux membres développés, ce qui, sans nul doute, va réduire le niveau d'ambition recherché au titre des modalités pour le soutien interne.

Concurrence à l'exportation

18. **Nous insistons** sur l'importance de la mise en œuvre de l'accord convenu à Hong Kong, tel que reflété dans la Déclaration ministérielle, en l'occurrence l'élimination totale de toutes les formes de subventions à l'exportation par les pays développés à l'horizon 2013.
19. **Nous soulignons**, au regard de la crise financière et économique mondiale actuelle et de son effet sur le financement du commerce, que les modalités pour la concurrence à l'exportation devront prendre en compte l'impact de la crise sur les pays africains, en particulier les PDINPA et les PMA d'Afrique.

Prohibitions et restrictions à l'exportation

20. **Nous soulignons** l'importance de l'accès à la nourriture pour les PDINPA et les PMA, et nous invitons instamment les membres et les autres organisations internationales compétentes à coordonner leurs actions afin de garantir l'accès à la nourriture pour ces pays et renforcer ainsi leur sécurité alimentaire. Il est essentiel d'exonérer les PDINPA et les PMA de nouvelles disciplines à convenir concernant les prohibitions et restrictions à l'exportation; nous demandons donc que les modalités du 6 décembre 2008 soient clarifiées davantage pour atteindre cet objectif.

Coton

21. **Nous soutenons** un résultat sur le coton qui soit conforme au mandat de Hong Kong et qui prendra en compte les aspects suivants:
- l'application de la formule de réduction des soutiens internes de la catégorie orange accordés au coton, proposée par le C4, et reprise dans le projet de modalités présenté par le Président de la Session extraordinaire du Comité de l'Agriculture;
 - la fixation du plafond spécifique pour les soutiens de la catégorie bleue accordés au coton, qui sera le tiers de ce qui résulterait de l'application de la méthodologie prévue dans le texte du Président;
 - l'application de la discipline supplémentaire dite de « deux pour un » concernant l'accroissement des soutiens de la catégorie bleue provenant de la catégorie orange;
 - la période de référence de 1995-2000 pour le coton.
22. **Nous soutenons** également l'approche proposée par le Président des négociations sur l'agriculture visant à réduction des soutiens internes ayant un effet de distorsion sur le commerce international du coton, telle que présentée dans le texte du 6 décembre 2008. Aussi, exhortons-nous l'Union européenne à adopter la même méthodologie.
23. **Nous invitons instamment** les Etats-Unis à mettre sur la table des propositions claires qui vont dans le sens du mandat de Hong Kong.
24. **Nous demandons** que l'on puisse adopter comme base de discussion, au moment des négociations, une fourchette de subventions ayant des effets de distorsion des échanges.
25. **Nous encourageons** le Directeur général de l'OMC à poursuivre ses séries de consultations sur l'aide au développement, à travers le processus du Cadre consultatif, conformément au mandat de Hong Kong, en vue de trouver une solution appropriée et rapide à la crise qui menace les filières cotonnières africaines d'une disparition certaine à très court terme, si rien n'est fait pour les sauvegarder.
26. **Nous rappelons** que sans une solution appropriée et durable pour la question vitale du coton, il ne saurait y avoir de conclusion du Cycle de Doha comme cela a été souligné dans les conclusions finales de la session de Haut niveau sur le Coton tenue en mars 2007, à Genève.

ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PRODUITS NON AGRICOLES (AMNA)

27. **Nous appuyons** les efforts visant à faire avancer les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) sur la base du projet de texte publié en décembre 2008 et nous mettons en garde les membres de l'OMC contre toute remise en cause des acquis desdites négociations. Nous soulignons par ailleurs la nécessité de préserver les progrès réalisés au cours de l'année 2008.
28. **Nous continuons à réitérer** que le résultat final des négociations sur l'AMNA devrait refléter les préoccupations et intérêts des économies africaines en matière de développement et ne devrait pas aboutir à leur désindustrialisation.
29. **Nous demandons instamment** que les modalités convenues pour l'AMNA, en particulier les pour les membres en développement soumis à la Formule d'abaissement tarifaire, tiennent pleinement compte du paragraphe 16 de la Déclaration de Doha concernant « une réciprocité qui ne soit pas totale ». Nous demandons en outre que les modalités pour l'AMNA tiennent pleinement compte de la proposition de la SACU, étant donné que celle-ci est basée sur des préoccupations réelles liées au développement et à la situation de ce groupe.
30. **Nous rappelons** que la participation aux **initiatives sectorielles** doit se faire sur une base non-obligatoire. En outre, les sectorielles ne devront être ni liées à la formule de réduction tarifaire, ni avoir d'impact sur les produits bénéficiant de préférences.
31. **Nous réitérons** notre préoccupation concernant l'impact de l'érosion des préférences sur nos petites économies et ce, du fait que la majorité de nos Membres dépend des préférences commerciales. Nous demandons que toute solution qui serait adoptée pour « les pays affectés de manière disproportionnée » ne devrait, en aucun cas, contribuer à l'érosion des préférences, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA). En outre, préoccupés par le fait que certaines initiatives sectorielles auront des effets négatifs sur nos industries et nos exportations, nous demandons que ces initiatives excluent les produits d'exportation qui intéressent les pays africains, en particulier les lignes tarifaires identifiées comme étant vulnérables aux préférences.
32. **Nous continuons de soutenir** les propositions relatives aux Obstacles non tarifaires (ONT) qui recueillent le maximum de consensus parmi les membres, en particulier l'établissement d'un mécanisme horizontal pour résoudre les ONT. Nous demandons également que les propositions qui n'engendrent pas de soutien, telle que celle relative à l'élimination des taxes à l'exportation, soient retirées des négociations sur l'AMNA. Nous soulignons par ailleurs que

la négociation des taxes à l'exportation ne relève d'aucun mandat dans le domaine de l'AMNA.

SERVICES

33. **Ayant examiné** l'état des lieux des négociations pour les services ainsi que les éléments proposés pour l'achèvement desdites négociations tels que présentés dans le texte du Président du 28 juillet 2008, nous constatons qu'aucun consensus n'a émergé sur le texte et nous considérons que les négociations doivent se poursuivre conformément aux Déclarations de Doha et de Hong Kong, y compris l'annexe C. Nous réaffirmons nos droits résultant de ces flexibilités accordées aux pays en développement et aux PMA durant les négociations sur les Services, contenus dans l'AGCS et dans tous les autres instruments de négociation connexes.
34. **Nous soulignons** que la crise économique et financière mondiale a une incidence négative sur le secteur des services dans les pays africains et nous demandons instamment à nos partenaires commerciaux, en particulier les pays développés, de prendre des engagements significatifs en matière commerciale pour l'accès aux marchés dans les secteurs et les modes de fourniture qui intéressent les exportations des pays Africains, en particulier le Mode 4. Nous demandons en outre que soient maintenus le caractère comparable et le parallélisme séquentiel des négociations sur l'accès aux marchés, en établissant un lien avec le niveau d'ambition atteint pour les volets AMNA et Agriculture, ainsi que dans l'optique d'un équilibre global s'inscrivant dans l'Engagement unique de du Cycle de Doha pour le développement.
35. **Nous reconnaissons** que les pays africains ont pris des engagements importants en libéralisant plusieurs de leurs secteurs de services. Par conséquent, tout résultat des négociations sur les services devrait tenir compte des efforts déjà déployés par ces derniers ainsi que de leur niveau de développement et de leurs ressources humaines, institutionnelles et réglementaires.
36. **Nous réaffirmons** que les pays africains devraient bénéficier, comme condition sine qua non du traitement spécial et différencié et d'une assistance technique appropriée et du renforcement des capacités. A cet égard, nous demandons que des modalités satisfaisantes en faveur des PMA ainsi que des propositions de traitement spécial et différencié soient opérationnelles aussitôt que possible ou au plus tard avant la fin des négociations.
37. **Nous soulignons** que toute négociation basée sur des textes concernant la réglementation nationale devrait être axée sur le développement et permettre de d'éliminer effectivement les obstacles réglementaires et autres barrières à la fourniture des services en provenance des pays africains. En outre, ces

négociations devraient inclure des flexibilités appropriées et des dispositions visant le renforcement institutionnel et l'assistance technique pour les pays africains.

38. **Nous considérons** que la crise économique et financière mondiale aura des implications significatives sur la manière dont le commerce des services financiers s'effectuera dans l'avenir. Par conséquent, nous soulignons qu'il importe de procéder à l'analyse de telles implications et de revoir le travail de l'OMC/AGCS à cet égard. Nous soulignons également la nécessité d'analyser l'impact des plans de relance des pays développés, dans la mesure où ces plans sont sensés accroître leur compétitivité dans le secteur des services.

FACILITATION DES ÉCHANGES

39. **Nous réitérons** l'importance accordée à la question de la facilitation des échanges, et demeurons toujours engagés positivement pour parvenir à un résultat satisfaisant pour toutes les parties aux négociations en cours, en vue de clarifier et d'améliorer la circulation, le déblocage et le dédouanement des biens, y compris les biens en transit.
40. **Nous réaffirmons** l'importance d'accorder aux pays en développement un traitement spécial et différencié approprié, l'assistance technique et le renforcement des capacités, tels que contenus dans l'Annexe D du Cadre de juillet 2004 et l'Annexe E de la Déclaration de Hong Kong.
41. **Nous réaffirmons également** que tout accord sur la facilitation des échanges devrait lier directement la mise en œuvre de tout engagement à l'octroi de l'assistance technique et au renforcement des capacités des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, et devrait contenir un mécanisme clairement défini et opérationnel à cet égard, qui engagerait également la communauté des donateurs à fournir une assistance technique et renforcer les capacités des pays qui en ont besoin. La situation spéciale et les besoins des pays africains sans littoral et des pays africains de transit, en ce qui concerne le transit des biens, doivent être également pris en compte. Une assistance adéquate devrait être également fournie pour traiter la question des infrastructures physiques en matière de développement dans les pays africains et les PMA africains en particulier, au regard de l'importance capitale de ces infrastructures pour la facilitation des échanges.
42. **Nous soulignons** que les pays en développement et les pays les moins avancés ne devront pas être contraints de mettre en œuvre des engagements, tant qu'ils n'auront pas obtenu une réponse positive de la part des Membres développés à leurs demandes d'assistance technique et de renforcement des capacités, et tant qu'ils n'auront pas acquis la capacité nécessaire de mettre en œuvre de tels engagements.

PAYS LES MOINS AVANCÉS

43. **Nous demandons** que soient incorporées dans le résultat final du cycle de négociations de Doha, les propositions des PMA telles qu'énoncées dans la Déclaration de Maseru adoptée à l'issue de la Cinquième réunion des Ministres du Commerce des PMA, qui s'est tenue du 27 au 29 février 2009 à Maseru (Royaume du Lesotho), y compris l'appel pressant lancé aux pays développés afin qu'ils spécifient, sur une base produit par produit, le moment où ils accorderont l'accès aux marchés en franchise et sans contingent pour les 3 % restants des produits originaires des PMA.
44. **Nous soutenons pleinement** qu'une attention spéciale soit accordée aux pays africains en développement qui font partie des Unions douanières avec les PMA pour leurs engagements en matière de réduction tarifaire.
45. **Nous soulignons** que le secteur des services compte parmi les secteurs qui enregistrent la croissance la plus rapide dans le commerce mondial, et, préoccupés par la portion congrue réservée aux PMA dans ce domaine, nous demandons que des mesures idoines soient prises en vue de leur participation accrue à cet important secteur. A cet égard, nous soulignons la nécessité d'appliquer les dispositions des articles IV et XIX de l'AGCS.
46. **Nous demandons** une mise en œuvre opportune, totale et effective des modalités du traitement spécial en faveur des PMA pour les négociations en matière de commerce des services. À cet égard, nous soutenons pleinement l'initiative des PMA visant la mise au point d'un dispositif approprié permettant d'accorder la priorité à des secteurs et modes de fourniture qui les intéressent. Ces efforts faciliteront les discussions pour mettre en œuvre et rendre opérationnelles les modalités en faveur des PMA.
47. **Nous réitérons** l'importance du Cadre intégré renforcé (CIR) en faveur des PMA afin de soutenir leurs efforts en matière de prise en compte du commerce dans les plans nationaux de développement et d'en faire le moteur de leur croissance et de la réduction de la pauvreté. A cet égard, nous nous félicitons des recommandations de l'Equipe spéciale du CIR visant à réaliser les deux principaux objectifs ci-après: la fourniture d'un financement accru, prévisible et additionnel en vue de mettre en œuvre les matrices d'action du CIR et le renforcement des capacités nationales de gérer, mettre en œuvre et assurer le suivi du processus du CIR. Tout en soulignant que certains progrès ont été réalisés à ce jour et notamment la nomination d'un Directeur exécutif et du responsable du Fonds d'affection spécial ainsi que la mise en place du Secrétariat exécutif opérationnel, nous soulignons la nécessité d'appropriation, de l'accès facile aux infrastructures et la finalisation rapide des questions en suspens pour une mise en œuvre effective de cet important cadre.
48. **Nous réaffirmons** que le traitement spécial et différencié est un principe fondamental dont le but est de permettre aux pays en développement membres et aux PMA de mettre en œuvre leurs engagements et obligations, et de bénéficier de flexibilités, d'une marge de manœuvre, de règles

équilibrées, d'assistance financière nécessaire au renforcement de leurs capacités, ouvrant ainsi la voie vers un plus grand accès aux marchés et la possibilité de bénéficier des avantages du système commercial multilatéral.

TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ

49. **Nous réitérons** que, compte tenu de l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les pays en développement, le traitement spécial et différencié revêt une importance vitale pour la capacité des pays en développement et des PMA de mettre en œuvre leurs engagements et obligations, y compris en leur fournissant la flexibilité, la marge de manœuvre et des règles équilibrées qui leur permettent de réaliser un plus grand accès aux marchés.
50. **Nous sommes préoccupés** par la lenteur des discussions sur des propositions spécifiques convenues. Par conséquent, nous invitons instamment les Membres à intensifier leurs efforts et à faire preuve de plus de volonté politique pour accélérer l'examen des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, afin de garantir un résultat final des négociations qui corresponde aux besoins et aux préoccupations des pays africains en matière de développement. Nous soulignons que le Mécanisme de suivi et de surveillance vise à assurer une mise en œuvre adéquate des dispositions du traitement spécial et différencié dans tous les domaines de négociation. Il devrait, par conséquent, inclure des éléments appropriés pour réaliser cet objectif.

RÈGLES

51. **Nous exhortons** les pays développés à reconnaître les préoccupations et les besoins de nos pays lors des négociations des règles et en particulier l'importance vitale du traitement spécial et différentiel. Une attention particulière doit être accordée à la proposition faite par nos pays afin que les Accords qui découleraient de ces négociations tiennent compte aussi du développement.
52. **Nous réitérons** la nécessité d'éviter l'application de règles et de disciplines complexes régissant dans l'Accord Antidumping et l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. La complexité des Accords existants et les coûts liés à l'utilisation des instruments d'Antidumping compensatoires limitent déjà le droit de nos pays à combattre efficacement le dumping ou les systèmes de subvention qui ne sont dommageables. A cause des règles, les amendements proposés dans le projet des règles consolidées en décembre 2008, il serait plus compliquer pour nos pays de mettre en application ces mesures alors que leurs industries nationales sont victimes des conséquences liées au dumping et aux subventions en matière d'importations. La conclusion des négociations des règles doit mis en œuvre par tous les pays indépendamment de leur niveau de développement.

53. **Nous demandons** qu'une assistance technique adéquate soit accordée aux pays africains pour leur permettre d'exercer leurs droits en vertu de l'Accord Antidumping conformément à la récente proposition conjointe Groupe africain/ACP sur l'Antidumping.
54. **Rappelant** que la plupart des pays africains négocient actuellement des Accords de Partenariat économique (APE) avec l'Union européenne et soulignant que les résultats finaux de ces initiatives devraient être compatibles avec les règles de l'OMC, nous rappelons qu'au moment de son élaboration, l'article XXIV du GATT de 1994 traitait essentiellement des préoccupations liées aux accords commerciaux régionaux entre pays développés, Nous appelons par conséquent les négociateurs à réactiver les négociations, afin d'amender l'article XXIV du GATT de 1994 afin que cette disposition prévoit le traitement spécial et différencié pour les pays en développement ainsi que des flexibilités explicites et essentielles qui prennent les besoins spécifiques et les niveaux de développement de ces pays.

Subventions aux pêcheries

55. **Nous soulignons** la nécessité de veiller à ce que les flexibilités du traitement spécial et différencié prévues à l'article III puissent prendre en compte les préoccupations spécifiques de tous les pays africains, en particulier les pays africains côtiers et demandons que les dispositions spéciales et différenciées soient spécifiques et distinctes, sans conditionnalités transversales liées aux systèmes de gestion des pêcheries. En particulier, les disciplines relatives aux systèmes de gestion des pêcheries devraient être formulées de manière à prendre en compte les réalités de nos secteurs de la pêche et singulièrement de la pêche artisanale et nous demandons des engagements fermes pour une assistance technique effective et mesurable au titre de l'article V.
56. **Nous nous félicitons** de la reprise des négociations sur le projet de texte initial de novembre 2007 sur les subventions aux pêcheries ainsi que la Feuille de route du Président de décembre 2008. Nous soulignons la nécessité d'une approche juste et équilibrée dans le cadre de ces négociations sur les subventions aux pêcheries, qui puisse prendre en compte le statut particulier et les besoins des pays en développement et PMA côtiers d'Afrique et nous insistons que les nouvelles disciplines ne devraient imposer aucune charge supplémentaire, ni au développement de ce secteur si vital pour la poursuite de notre développement économique, ni à notre capacité administrative pour faire face à l'application de nouvelles normes et règles exigeantes.

COMMERCE ET ENVIRONNEMENT

57. **Nous soulignons** que les négociations doivent se poursuivre au sein du Comité du commerce et de l'environnement en session extraordinaire (CCE) en vue de parvenir un accord permettant d'accomplir ce mandat.

ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE (ADPIC)/ CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CBD)

58. **Nous demandons instamment**, que dans le souci d'établir une relation mutuellement bénéfique entre l'Accord sur les ADPIC et la CBD dans la mise en œuvre des obligations au titre de ces deux instruments, le résultat des négociations au sein du Conseil des ADPIC, Session extraordinaire, devrait aboutir à une exigence formelle faite aux demandeurs de brevet, de divulguer l'origine des ressources biologiques et du savoir traditionnel utilisés dans leurs inventions, la preuve du consentement préalable et les dispositions relatives au partage des bénéfices avec le pays d'origine et les Communautés concernées.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

59. **Conscients** des difficultés auxquelles sont confrontés les pays africains dans l'utilisation du Système du Règlement des Différends aux fins de promouvoir et de sauvegarder leurs intérêts et aspirations légitimes dans le système commercial multilatéral, nous demandons que le résultat des négociations sur ce volet contribue à faciliter pleinement la participation des pays Africains au Système du Règlement des différends, conformément à la proposition du Groupe africain (TN/ D. S./W./92).

AIDE POUR LE COMMERCE

60. **Nous soulignons** la nécessité de mettre en œuvre, d'une manière efficace, cohérente et harmonieuse, les recommandations de l'Equipe spéciale sur l'Aide pour le Commerce et celles résultant de l'Atelier régional : Mobiliser l'Aide pour le Commerce. Gros plan sur l'Afrique, tenue à Dar Es-Salaam, (Tanzanie), les 1 et 2 octobre 2007, l'Examen Global sur l'Aide pour le Commerce, organisé à Genève, du 18 au 21 novembre 2007, et les activités prévues dans la Feuille de route sur l'Aide pour le Commerce proposée par le Directeur général de l'OMC et approuvée par les Membres de l'OMC le 27 février 2009.
61. **Nous demandons** à nos partenaires au développement aux plans bilatéral et institutionnel de mettre en œuvre leurs engagements au titre de l'initiative de l'Aide pour le Commerce et de s'impliquer pleinement dans les approches conduites par les pays pour aider les pays africains, les PMA et les pays africains à faibles revenus, y compris les pays accédant, à tirer le maximum de bénéfices du commerce. Nous lançons un appel au Sommet du G-20 Sommet, qui se tiendra le 2 avril 2009 à Londres, afin que cette instance insiste sur le maintien des engagements financiers en faveur de l'Aide pour le Commerce.
62. **Nous recommandons vivement** que l'on tienne compte de la dimension régionale des projets et programmes initiés en Afrique, conformément à ses priorités de développement, et, à cet égard, que soit mis en place un mécanisme approprié et efficace de suivi et d'évaluation.

63. **Nous demandons** au Directeur général de l'OMC de faire rapport de ses consultations aux Membres de l'OMC et aux pays observateurs, aux institutions financières internationales, aux banques régionales de développement ainsi qu'à toutes les autres organisations compétentes, afin de les informer des mécanismes proposés pour assurer un financement additionnel de l'Aide pour le Commerce qui soit adéquat, prévisible et durable, dont bénéficieront les pays en développement, en particulier les PMA.
64. **Nous soulignons** qu'il convient de faire une distinction entre le financement de l'aide publique au développement mise à la disposition des pays africains au titre des arrangements préférentiels existants, du financement mobilisé dans le cadre de l'Aide pour le Commerce. Nous demandons un achèvement rapide des évaluations sous-régionales pour l'Afrique, afin que des propositions appropriées soient formulées pour renforcer et accélérer les progrès réalisés dans le sens de l'efficacité de l'aide.

ACCESSION

65. **Nous réaffirmons** notre pleine solidarité avec tous les pays africains qui négocient leur accession à l'OMC et demandons instamment à tous les Membres de l'OMC de faciliter et d'accélérer le processus d'accession de ces pays. En référence aux lignes directrices sur l'accession des PMA adoptées par les Membres de l'OMC, le 10 décembre 2002, nous soulignons que les PMA en cours d'accession ne doivent pas être amenés à négocier des concessions et des engagements qui vont au-delà de ceux qui ont été pris par les PMA Membres de l'OMC. Nous soulignons également que les pays africains en développement en cours d'accession ne doivent pas être contraints de consentir des concessions incompatibles avec leur niveau de développement et qui vont au-delà des engagements pris par les pays en développement Membres de l'OMC
66. **Nous demandons également** à nos partenaires au développement d'intensifier la fourniture de l'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités à toutes les étapes du processus d'accession des pays africains accédants

PROCESSUS ET CONCLUSION

67. **Nous soulignons** l'importance de préserver les acquis tangibles pour le développement dans les domaines des négociations du Cycle de Doha. Nous réaffirmons par ailleurs que la réalisation de ces objectifs constituera une réponse multilatérale de grande envergure face à la crise économique et financière que les pays africains subissent tout particulièrement.
68. **Nous soulignons** également la nécessité de préserver les progrès réalisés à ce jour dans les négociations du PDDA, et mettons en garde nos partenaires

contre toute tentative de re-interprétation ou de modification des mandats bien établis, ainsi que contre toute remise en cause des engagements..

69. **Nous demandons** que les négociations soient menées sur une base multilatérale et d'une manière inclusive et transparente pour assurer l'appropriation politique à la fois du processus et du résultat final, et qu'elles soient conduites par les Présidents sur la base des contributions faites par des Membres, pour assurer la légitimité et l'équilibre du résultat final.
70. **Nous réaffirmons** que l'Afrique doit être pleinement représentée à toutes les délibérations concernant l'impact de la crise économique et financière internationale sur l'économie mondiale, en particulier sur les économies et le flux des échanges des pays en développement. Nous soulignons également la nécessité de permettre une représentation plus équilibrée de l'Afrique aux efforts actuels de recherche de solutions à la crise à l'échelle internationale, y compris au sein du G-20.
71. **Nous nous félicitons** de l'invitation adressée au Président de la Commission de l'UA pour participer au prochain Sommet du G-20 à Londres. En cette importante occasion, l'Afrique livrera un message fort qui mettra l'accent sur la nécessité de conclure, dans les plus brefs délais, le Cycle de négociations de Doha pour le développement afin que les marchés demeurent ouverts au commerce africain, de rejeter le protectionnisme et toute autre mesure entravant les échanges, de rendre disponible et abordable le financement du commerce – ce qui revêt une importance particulièrement vitale pour les pays africains – et de mettre en relief le rôle crucial que peuvent jouer l'aide publique au développement (APD) et l'Aide pour le Commerce, instruments pouvant aider les pays africains à amortir l'impact négatif de la crise sur leurs économies et stratégies de développement.
72. **Nous saluons** les efforts du Directeur général de l'OMC visant à assurer le suivi, la promotion et la mobilisation d'un financement du commerce à la portée des pays, notamment des pays en développement et les PMA africains.
73. **Nous exprimons** notre reconnaissance aux partenaires au développement qui continuent de soutenir les pays africains pour bâtir un système commercial multilatéral juste, équitable et équilibré qui tient pleinement compte des objectifs de développement du Cycle de Doha.

Fait à Addis-Abeba, le 20 mars 2009

EX.CL/513 (XV)
ANNEXE III

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR
LES NÉGOCIATIONS APE - MARS 2009**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE
DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
16- 20 MARS 2009
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**TI/TMIN/EXP/14 (V) Rev.1
Original : anglais**

**DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR
LES NÉGOCIATIONS APE - MARS 2009**

DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LES NÉGOCIATIONS APE - MARS 2009

Nous, Ministres du Commerce des États membres de l'Union africaine, réunis en la cinquième session ordinaire de notre Conférence, les 19 et 20 mars 2009 à Addis-Abeba (Ethiopie) ;

Considérant l'impact de l'actuelle crise économique et financière mondiale sur le commerce et le développement de nos pays ;

Prenant note des rapports d'activité sur les négociations en cours des Accords de partenariat économique complets (APE) entre l'Union européenne et les divers pays et groupements régionaux africains ;

Rappelant nos déclarations précédentes et celles de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur les négociations des APE ;

Soulignant l'importance de l'intégration régionale comme pilier central de l'Agenda pour le développement de l'Afrique ;

Notant que les principaux objectifs des APE, tels que convenus par l'UE et les pays ACP dans l'Accord de partenariat de Cotonou, sont l'éradication de la pauvreté, la promotion du développement durable, le renforcement des initiatives d'intégration régionale et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale ;

Notant que les APE intérimaires ont été paraphés par certains pays africains pour éviter la perturbation de leur commerce avec l'UE au regard de la date butoir du 31 décembre 2007 ;

Conscients du fait qu'un APE bien structuré, équilibré et axé sur le développement, qui offre un meilleur accès au marché de l'UE, qui tient dûment compte de la différence dans les niveaux de développement de l'UE et des pays africains, qui fournit à ces derniers la marge de manœuvre nécessaire, et qui tient compte des contraintes liées à l'offre des économies africaines, peut avoir d'importants effets bénéfiques sur le développement de l'Afrique ;

Encouragés par les Conclusions de la réunion du Conseil « Affaires générales et Relations extérieures » de l'Union européenne qui s'est tenue les 26 et 27 mai 2008 et a pris conscience des préoccupations des partenaires des ACP concernant l'existence de certaines questions problématiques dans les négociations APE ainsi que de la nécessité d'une approche flexible tout en assurant des progrès adéquats et qui a invité la Commission européenne à utiliser toutes les mesures souples et asymétriques compatibles avec les règles de l'OMC, pour prendre en compte les différents besoins et niveaux de développement des pays et des régions des ACP ;

Rappelant la directive qui a été donnée à la Commission de l'UA par la Conférence conjointe des Ministres de l'UA en charge du Commerce et des Finances à Addis-Abeba en avril 2008 et approuvée par le Sommet de Sharm El-Sheikh en Égypte en juillet 2008, d'élaborer, en collaboration avec la CEA et les CER, un APE-type qui serve de guide aux régions et aux pays africains dans les négociations des APE complets avec l'UE ;

Prenant en considération le projet d'APE-type préparé par la Commission de l'UA en collaboration avec la CEA et les CER ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

1. **REITERONS** notre ferme confiance en l'efficacité du commerce comme un moteur de la promotion d'une croissance économique durable et de l'éradication de la pauvreté ;
2. **REAFFIRMONS** nos déclarations et décisions antérieures sur les Accords de partenariat économique et notre engagement en faveur de la conclusion des APE entre les régions d'Afrique et l'UE, orientés vers le développement et vers la réalisation des objectifs de l'éradication de la pauvreté, d'une croissance durable, du renforcement de l'intégration de l'Afrique sur la base de l'initiative de la Communauté économique africaine, et de l'intégration progressive mais effective des économies africaines dans les systèmes commerciaux et économiques mondiaux ;
3. **SALUONS** la stratégie de l'UE concernant l'aide pour le commerce et **DEMANDONS instamment** que l'initiative soit dotée de ressources financières adéquates et soit rapidement mise en œuvre pour permettre aux régions et aux pays africains de tirer pleinement profit de la mise en œuvre des APE ;
4. **EXHORTONS** le Groupe africain au sein de l'OMC, en collaboration avec les autres membres, à intensifier les efforts pour que l'Article XXIV du GATT 1994 soit amendé de manière appropriée pour garantir le traitement spécial et différentiel nécessaire, au moyen d'une réciprocité qui ne soit pas totale et les flexibilités explicites qui soient en harmonie avec l'asymétrie requise pour orienter les APE vers le développement.
5. **SOULIGNONS** l'importance de repères en matière de développement et l'allocation de ressources adéquates pour l'assistance technique et le renforcement des capacités ;
6. **SOULIGNONS** la nécessité d'une marge de manœuvre plus large pour permettre aux pays africains de relever les défis de la crise mondiale financière, économique, sociale et de développement ;
7. **INVITONS** la Commission européenne à prendre en compte les conclusions des négociations sur les APE de la 2870^{ème} réunion du Conseil « Affaires générales et Relations extérieures » de l'UE et à faire preuve d'une plus grande flexibilité dans sa position lors des négociations des APE complets ;
8. **SOULIGNONS** la nécessité d'une cohérence entre les APE, l'Agenda pour le développement et l'intégration régionale de l'Afrique ;
9. **REITERONS** la nécessité de traiter de trouver des réponses adéquates, dans le contexte des négociations des APE complets, aux questions controversées qui ont été identifiées par la Conférence conjointe des ministres africains du Commerce et des finances en avril 2008 ;
10. **FELICITONS** la Commission de l'Union africaine, la CEA, les CER et les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de l'APE-type ;
11. **PRENONS NOTE** de l'APE – type en tant que document provisoire et **INVITONS** la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et les Communautés économiques régionales (CER) à poursuivre leurs consultations en vue d'enrichir le document et de veiller à la cohérence ;

12. **ENCOURAGEONS** les régions et les pays africains à utiliser l'Accord-type, le cas échéant, en particulier en ce qui concerne les questions controversées et autres questions d'intérêt commun dans les négociations avec l'Union européenne ;
13. **CHARGEONS** la Commission de l'Union africaine et les CER de coordonner les configurations APE en Afrique en vue d'harmoniser les principales questions d'intérêt commun pour l'Afrique dans les négociations des APE et de permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix.

Fait à Addis-Abeba, le 20 mars 2009

**EX.CL/513 (XV)
ANNEXE IV**

COMMUNIQUE

sur

**L'impact de la crise économique et financière globale
sur le commerce et le développement en Afrique**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE
DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
16- 20 MARS 2009
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

Rev. 2

COMMUNIQUE

sur

**L'impact de la crise économique et financière globale
sur le commerce et le développement en Afrique**

COMMUNIQUÉ
sur
L'impact de la crise économique et financière globale sur le commerce et le
développement en Afrique

Nous, Ministres du commerce des États membres de l'Union africaine, réunis les 19 et 20 mars 2009, à Addis-Abeba, rappelant la Déclaration et la Décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA du 3 février 2009 à Addis-Abeba sur la crise financière internationale et ses graves conséquences économiques et sociales, ainsi que sur le développement des pays africains, et la nécessité de maintenir l'ouverture des marchés au commerce africain; **rappelons en outre** le Communiqué des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales de l'Union africaine du 12 novembre 2008 à Tunis ;

Exprimons notre profonde préoccupation concernant l'impact négatif et de portée considérable de la crise économique et financière globale sur la croissance économique, les plans nationaux de développement, la balance de paiement et les budgets nationaux, la compétitivité, l'accès aux financements publics et privés internationaux, et l'investissement étranger direct en Afrique. Il est de plus en plus évident que la crise a déjà commencé à affecter négativement les grands secteurs de l'économie des pays africains, et ses conséquences se sont étendues à la production, aux exportations, à l'emploi, à l'investissement, au tourisme, aux transferts de fonds des travailleurs immigrés entre autres, et ont abouti à une chute brusque des prix des produits de base. Toutes les économies africaines ont enregistré un profond déclin dans la croissance économique suite à la crise qui a pris source dans les pays développés et s'est très vite étendue dans le monde en affectant négativement les pays en voie de développement, et particulièrement les pays africains.

Soulignons le fait que, suite à la crise, il est plus que jamais nécessaire de placer le développement économique de l'Afrique au centre des efforts internationaux en vue de stabiliser le secteur financier mal en point, d'élaborer des stratégies visant à relancer l'économie mondiale, d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, de respecter les termes du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, en tenant dûment compte de l'apport effectif de l'aide conformément à l'Accord d'Accra et à la Déclaration d'Accra adoptés lors de la CNUCED XII, d'intégrer les économies africaines, en particulier les PMA, dans l'économie mondiale tout en incitant davantage les efforts d'intégration régionale.

Sommes préoccupés par le recours de plus en plus croissant aux mesures et politiques protectionnistes dans le monde. En conséquence, il est impératif que les pays développés prennent le devant en résistant aux pressions vers les économies nationalistes. Les pays africains devraient pouvoir maintenir l'espace politique nécessaire pour élaborer les stratégies de relance économique et de développement compatibles avec les règles de l'OMC.

Soulignons le fait que dans le contexte actuel de la crise économique mondiale, il est nécessaire de réduire effectivement les subventions ayant des effets de distorsion des échanges, ainsi que les pratiques qui entravent la compétition, et de

renforcer l'accès au marché des produits d'exportation provenant des pays en développement et des pays les moins avancés de l'Afrique.

Soulignons la nécessité de contrôler l'impact des plans de stimulation et de sauvetage financiers des pays industrialisés sur la compétitivité et les termes de l'échange des économies africaines. A cet égard, les travaux des institutions économiques, financières et commerciales internationales œuvrant à aider les pays en développement sans conditionnalité, en particulier ceux de l'Afrique, à contrôler et analyser l'impact des crises sur leurs économies sont d'une importance cruciale ;

Réaffirmons que l'Afrique devrait être pleinement représentée dans toutes les délibérations concernant l'impact de la crise économique globale et financière sur l'économie mondiale, en particulier sur les économies et les flux commerciaux des pays en développement. **Soulignons également** l'impérieuse nécessité d'élargir la configuration des efforts internationaux actuels pour juguler la crise, y compris ceux du G-20, pour assurer une représentation africaine plus équilibrée et plus juste ;

Soulignons la nécessité de préserver les progrès et les convergences réalisés en 2008 dans tous les domaines de négociation du cycle de Doha dans le cadre de l'engagement unique, et mettons en garde contre les ramifications néfastes de la réouverture des mandats convenus et bien établis et le recul par rapport au progrès et aux convergences obtenus jusqu'ici ;

Soulignons que pour l'Afrique, la dimension développement dans chacun des domaines de négociation demeure la raison d'être du cycle de Doha. Cela signifie que le contenu tangible de la dimension développement doit être évidente dans chaque domaine de négociation et dans les conclusions d'ensemble du cycle. **Soulignons par ailleurs** la nécessité de veiller à ce qu'une composante claire de développement fasse partie intégrante des conclusions négociées dans les APE ;

Invitons tous les partenaires bilatéraux et institutionnels au développement, à la lumière de la crise économique et financière globale, à respecter pleinement et sans conditionnalité leurs engagements vis-à-vis de l'Aide pour le Commerce. Nous invitons également le Sommet du G-20, devant se tenir à Londres le 2 avril 2009, à veiller à ce que les engagements financiers vis-à-vis de l'Aide pour le Commerce soient maintenus, améliorés et respectés pour réduire la pauvreté en Afrique et réaliser les stratégies de développement en tenant dûment compte de la Déclaration de Paris à cet égard ;

Accueillons favorablement l'invitation faite au Président de la Commission de l'UA à participer au prochain Sommet de Londres du G-20. A cette occasion importante, l'Afrique adressera un message fort sur l'importance de la conclusion précoce du cycle de Développement de Doha pour veiller à ce que les marchés demeurent ouverts au commerce africain, rejeter le protectionnisme et toutes mesures qui entravent le commerce équitable, préserver l'espace politique nécessaire à la prise de décision, veiller à la disponibilité et à l'accessibilité de la finance commerciale, qui est particulièrement essentiel aux pays africains, et souligner le rôle crucial que l'Aide publique au développement et l'Aide pour le Commerce peuvent jouer en aidant les pays africains à faire face à l'impact néfaste de la crise sur leurs économies et sur leurs plans de développement.

Addis Ababa, 20 mars 2009

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport de la Commission sur la Cinquieme Session Ordinaire de la Conference des Ministres du Commerce

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3257>

Downloaded from African Union Common Repository